

## **AKAMAI TERMS & CONDITIONS (FRANCE)**

### **1. DEFINITIONS.**

1.1 « Société Affiliée » : toute entité contrôlant ou contrôlée par une partie ou contrôlée par la même entité qu'une partie, ce « contrôle » étant défini comme la détention de plus de 50 % du capital ou des autres droits de vote de cette entité.

1.2 « Contrat » : les présentes Conditions générales, les Documents Contractuels applicables, la PUA et toutes pièces associées.

1.3 « Akamai » désigne Akamai Technologies SARL, ses Sociétés Affiliées ou les autres entités mentionnées dans un Document Contractuel.

1.4 « PUA » : la politique d'utilisation acceptable d'Akamai, qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.akamai.com/fr/fr/privacy-policies/acceptable-use-policy.jsp>.

1.5 « Client » : entité qui commande les Services mentionnés dans un Document Contractuel dans lequel les présentes Conditions sont reprises, et qui doit se conformer aux termes du présent Contrat.

1.6 « Cas de Force Majeure » a la signification qui lui est donné à l'Article 1218 du Code civil français.

1.7 « Éléments Tiers » : tous matériels informatiques, logiciels, produits, applications, données ou autres éléments qui ne sont pas fournis par Akamai.

1.8 « Services » : les services ou produits commandés par le Client dans un Document Contractuel, les descriptions des Services, les modes de facturation, les exigences d'utilisation et modalités associées qui peuvent être consultés à l'adresse <http://www.akamai.com/service> (la « Page des Services ») et qui sont s'appliquent aux présentes.

1.9 « Norme Technique » : norme technique qui a été établie par un organisme tiers reconnu.

1.10 « Documents Contractuels » : les documents, et notamment les Bons de commande, Cahiers des charges ou autres documents contractuels signés par les parties, qui décrivent les Services fournis par Akamai ainsi que toutes autres conditions éventuellement applicables.

Tous les autres termes commençant par une majuscule qui sont employés dans les présentes Conditions et qui ne sont pas définis dans la présente Section 1 ont la signification qui leur est donné ci-après ou dans le ou les Documents Contractuels.

### **2. PERIMETRE DU CONTRAT/RESPONSABILITES.**

2.1 En contrepartie du paiement des prix indiqués dans le ou les Documents Contractuels correspondants, et sous réserve du respect par le Client des termes du Contrat, le Client a le droit d'accéder aux Services spécifiés dans lesdits Documents Contractuels et de les utiliser.

2.2 Le Client et ses Sociétés Affiliées peuvent commander des Services en signant les Documents Contractuels correspondants. Les Documents Contractuels signés entre Akamai et une Société Affiliée du Client sont des accords bipartites entre Akamai et la Société Affiliée en question. Le Client reconnaît et convient qu'une Société Affiliée Akamai peut signer un Document Contractuel avec une Société Affiliée du Client. Dans cette hypothèse, « Akamai » désigne dans les présentes la Société Affiliée Akamai partie à ce Document Contractuel. Sauf accord contraire des parties, en cas de contradiction entre un Document Contractuel et les présentes Conditions, les dispositions du Document Contractuel prévaudront.

2.3 Le Client devra se conformer à la PUA dans le cadre de l'utilisation des Services.

2.4 Sauf autorisation expresse dans un Document Contractuel, le Client s'interdit de revendre les Services à un tiers (y compris à ses

Akamai Technologies, Inc. et ses Sociétés Affiliées ' Information Confidentielle  
Version 03/2019

Sociétés Affiliées) et de nouer une relation similaire avec un tiers dans le but de permettre, par son entremise, l'achat ou l'utilisation des Services, étant entendu que ni l'accès aux sites Internet ou aux applications du Client ni leur utilisation par des utilisateurs finaux ou des Sociétés Affiliées du Client ne saura constituer un manquement au présent article.

2.5 Akamai peut modifier ou mettre fin à tout Service si cette modification ou cette arrêt s'applique de manière générale à l'ensemble de ses clients. En cas de modification ou d'arrêt des Services, le Client peut résilier le Bon de commande ou autre Document Contractuel correspondant sans frais de résiliation si Akamai ne remédie pas à une baisse importante de la fonctionnalité du Service affecté dans le délai de trente jours à compter de la date de la notification écrite envoyée par le Client.

2.6 Le Client reconnaît et convient qu'Akamai n'est pas responsable des délais d'accès au Service résultant de circonstances qui ne sont pas uniquement imputables à Akamai, et ces délais seront sans incidence sur la Date d'effet de la facturation spécifiée dans un Document Contractuel.

2.7 Le Client reconnaît et convient en outre que la responsabilité d'Akamai ne sera pas engagée concernant : (i) les produits ou services tiers que le Client décide d'utiliser en lien avec les Services, ou (ii) les configurations conçues ou mises en œuvre par le Client (ainsi que les erreurs de configuration et pannes associées) ou les mesures prises par le Client qui entraîneraient un refus de service, des problèmes de disponibilité ou en une dégradation de la performance.

### **3. DECLARATIONS ET GARANTIES.**

3.1 Akamai déclare et garantit que, pendant la Durée, il fournira les Services de manière substantiellement conforme à la Page des Services.

3.2 Akamai déclare et garantit qu'il exécutera les Services avec compétence et professionnalisme, conformément au niveau de diligence professionnelle habituellement observé par un professionnel qualifié qui fournit des services similaires, et qu'il fera appel à du personnel dûment qualifié et en nombre suffisant pour fournir les Services dans le cadre du présent Contrat.

3.3 Chacune des parties déclare et garantit qu'elle a la capacité de conclure le présent Contrat et d'exécuter les obligations prévues par ce dernier.

3.4 Chacune des parties déclare et garantit qu'elle est et restera en règle avec les lois et règlements applicables.

3.5 Le Client veille à ce que son réseau et les systèmes utilisés pour accéder aux Services et les utiliser soient conformes aux exigences techniques spécifiées par Akamai dans le Contrat ou dans tout document qui y est mentionné.

3.6 Le Client ne pourra pas de prévaloir des dispositions prévues aux Sections 3.1 et 3.2 en cas de manquement substantiel du Client au Contrat (et notamment en cas de défaut de paiement) ou encore en cas de défaillance du Service résultant d'une utilisation des Services par le Client non conforme au Contrat ou aux instructions écrites d'Akamai.

### **4. CONDITIONS DE PAIEMENT**

4.1 Le Client devra payer les Services dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Sauf indication contraire dans le Document Contractuel, tous les prix sont en euros et tous les paiements se font en euros. Tous les impôts et taxes (autres que les impôts et taxes réclamés sur le résultat net d'Akamai) sont à la charge du Client. Il ne sera effectué aucune déduction ni aucune compensation par un paiement dû au titre de ces impôts et taxes, et tous les paiements seront majorés afin de tenir compte de toutes

## **AKAMAI TERMS & CONDITIONS (FRANCE)**

retenues d'impôt ou de taxe. À l'issue de la Durée initiale du Document Contractuel applicable, Akamai peut modifier le prix d'un Service moyennant un préavis de trente jours si cette modification s'applique de manière générale à ses clients. Il est précisé que dans une telle hypothèse, le Client a le droit d'annuler l'achat du Service concerné sans frais de résiliation sur simple notification écrite adressée à Akamai dans un délai de trente jours à compter de la date d'entrée en vigueur des nouveaux prix.

**4.2** En cas de retard de paiement, le Client devra payer des pénalités dont le montant sera calculé au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne plus dix (10) points de pourcentage sur toutes les sommes qui ne seraient pas payées dans le délai de trente jours à compter de la date de la facture, majoré de la totalité des frais, honoraires d'avocat raisonnable inclus, engagés pour recouvrer les sommes impayées. De plus, Akamai facturera au Client une somme fixe réglementaire de quarante (40) euros (ce montant peut être modifié par la législation nationale en la matière à tout moment) à titre d'indemnisation pour les frais de recouvrement d'Akamai. Sauf interdiction par la loi ou la réglementation applicable, tous les montants facturés qui ne sont pas contestés par écrit dans le délai de soixante jours à compter de la date de la facture sont réputés acceptés. Les endossements restrictifs (*restrictive endorsements*) ou autres mentions apposées sur les chèques acceptés par Akamai sont inapplicables. À tout moment, Akamai se réserve le droit de demander raisonnablement une garantie de paiement.

### **5. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIÉTÉ.**

**5.1** La présente Section 5 ne s'applique pas tant qu'Akamai et le Client sont parties à un accord de confidentialité en vigueur qui régirait la communication d'informations dans le cadre du présent Contrat. Toute information dont une partie réceptrice sait ou a des raisons de savoir qu'elle est confidentielle ou exclusive (parce qu'elle est signalée comme telle par la partie divulgatrice verbalement ou par écrit ou n'est pas communément connue dans la profession) est une « Information Confidentielle » et reste la propriété exclusive de la partie divulgatrice. Les termes des Documents Contractuels constituent également des Informations Confidentielles de chacune des parties. Aucune des parties ne saura communiquer, modifier, copier, reproduire ou encore divulguer des Informations Confidentielles de l'autre partie, à moins que la loi ne l'exige ou que cela ne soit nécessaire pour qu'Akamai fournisse les Services aux termes du Contrat. La présente Section 5 ne s'applique pas aux informations qui sont communiquées dans des documents publiés, qui sont connues du public de manière générale, qui sont légitimement obtenus par un tiers, dont la partie réceptrice avait déjà connaissance ou qu'elle a développées de manière indépendante. Aucune des parties n'utilisera la raison sociale, le logo ou les marques de l'autre partie sans l'accord écrit préalable de cette dernière.

**5.2** Akamai se réserve l'ensemble des droits, titres et intérêts associés aux Services, et Akamai ou ses concédants restent détenteurs de tous les droits de propriété intellectuelle associés aux Services.

**5.3** Le Client se réserve l'ensemble des droits, titres et intérêts associés au Contenu du Client (au sens de la Section 7.2 des présentes), et le Client ou ses concédants restent propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle associés au Contenu du Client. Le Client consent par les présentes à ce qu'Akamai utilise le Contenu du Client dans le but de lui fournir les Services aux termes des présentes.

### **6. DURÉE ET RÉSILIATION**

**6.1** La « Durée » est indiquée dans le Document Contractuel et sera automatiquement reconduite par périodes successives de même durée à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention de ne

pas reconduire la durée alors en cours au moins soixante jours avant l'expiration de la Durée applicable. La résiliation d'un Document Contractuel n'entraîne pas la résiliation de Services visés dans d'autres Documents Contractuels. Les présentes Conditions s'appliquent à tout Document Contractuel existant et resteront en vigueur pendant sa Durée. Si aucun Document Contractuel n'est en vigueur, chacune des parties peut résilier les présentes Conditions à tout moment sur simple notification adressée à l'autre partie.

**6.2** Chacune des parties peut résilier un Document Contractuel en cas de manquement substantiel de l'autre partie au présent Contrat et qu'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de trente jours suivant une notification ou dans tout autre délai prévu aux présentes. Il est précisé qu'un manquement aux conditions de paiement est considéré comme constituant un manquement substantiel et Akamai peut immédiatement suspendre ou résilier tous les Documents Contractuels et les Services si une somme non contestée n'est pas payée dans le délai de trente jours à compter de la date d'échéance du paiement.

**6.3** Le Client reconnaît que les prix indiqués dans le Document Contractuel sont fixés pour la Durée et seront dus que les Services soient effectivement utilisés ou non. En cas de résiliation d'un Document Contractuel par Akamai aux termes de la Section 6.2 des présentes, tous les prix des Services dans le Document Contractuel correspondant, qu'ils soient déjà dus ou qu'ils le deviennent pendant le reste de la Durée, arriveront automatiquement à échéance et deviendront immédiatement dus et exigibles dans leur totalité.

### **7. INDEMNISATION**

**7.1** Akamai garantit le Client contre tout procès, action ou procédure visant le Client, mais uniquement dans la mesure où l'action est fondée sur l'allégation selon laquelle un Service fourni dans le cadre du présent Contrat porte directement atteinte à un brevet délivré ou à un autre droit de propriété intellectuelle en vertu des lois d'un pays dans lequel le Service est fourni au Client. S'il est jugé qu'un Service porte atteinte à des droits de tiers et que son utilisation est par conséquent interdite, Akamai a la possibilité, à ses frais, d'obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service, de remplacer ce dernier par un service autorisé ou encore de modifier ce Service de manière à ce qu'il soit autorisé. Il est cependant précisé qu'Akamai n'a aucune obligation de défense ou d'indemnisation concernant une action sur le fondement d'un droit de propriété intellectuelle si cette action est fondée sur : (i) le Contenu du Client ; (ii) la modification par le Client des Services d'une manière qui n'est pas approuvée par Akamai ou qui est contraire à ses instructions ; (iii) l'utilisation ou la combinaison des Services avec des Éléments Tiers et que l'utilisation des Services est visée de manière accessoire dans les allégations de violation de droits ; ou (iv) la mise en œuvre par Akamai d'une Norme Technique que tout fournisseur placé dans une situation équivalente devrait obligatoirement mettre en œuvre de manière similaire pour fournir des services similaires aux Services.

**7.2** Le Client est seul responsable de l'ensemble du contenu et des applications, et notamment du contenu et des applications de tiers, qui sont fournis à Akamai en lien avec l'accès aux Services ou leur utilisation par le Client (ensemble, le « Contenu du Client »). Le Client convient qu'Akamai n'assume pas les risques commerciaux et opérationnels associés à l'activité du Client ou à tous aspects du fonctionnement ou du contenu du ou des site(s) Internet et/ou de la ou des application(s) du Client, et qu'il ne doit pas y être exposé. Le Client garantit Akamai contre toute action intentée par un tiers à son encontre concernant du Contenu du Client, le fonctionnement du ou des site(s) Internet et/ou de la ou des application(s) du Client (et

## AKAMAI TERMS & CONDITIONS (FRANCE)

notamment tout ou partie des activités, y compris commerciales survenant sur ces sites ou applications), ou l'utilisation abusive d'un Service ou du réseau Akamai.

**7.3** Une partie qui peut prétendre à l'indemnisation prévue dans la présente Section 7 (a) informera dans les meilleurs délais la partie débitrice d'une indemnisation par écrit de tout procès, procédure ou action pour lequel l'indemnisation est demandée, et (b) autorisera la partie débitrice d'une indemnisation à assurer seule le contrôle de la défense dans le cadre de tout procès, procédure ou action. La partie débitrice d'une indemnisation ne conclura aucune transaction qui entraînerait la responsabilité ou imposerait des obligations à la partie indemnisée sans obtenir l'accord écrit préalable de la partie indemnisée.

### **8. EXCLUSION DE RESPONSABILITE ; LIMITE DE RESPONSABILITE.**

**8.1** À L'EXCEPTION DE LA RESPONSABILITE DE CHACUNE DES PARTIES RESULTANT DE SES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION, DE PAIEMENT ET DE CONFIDENTIALITE ENVERS L'AUTRE PARTIE TELLES QUE PREVUES AUX PRESENTES, ET DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITE RELATIVE A TOUTES LES ACTIONS RESULTANT DU PRESENT CONTRAT NE SAURA ETRE SUPERIEURE AU TOTAL DES SOMMES PAYEES OU DUES PAR LE CLIENT A AKAMAI CONFORMEMENT AU DOCUMENT CONTRACTUEL CONCERNE AU COURS DES DOUZE MOIS PRECEDANT L'ACTION.

**8.2** À L'EXCEPTION DE LA RESPONSABILITE D'UNE PARTIE RESULTANT DE SES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION ET DE CONFIDENTIALITE ENVERS L'AUTRE PARTIE TELLES QUE PREVUES AUX PRESENTES, ET DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI, UNE PARTIE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES PERTES DE DONNEES, MANQUES A GAGNER, INTERRUPTIONS D'ACTIVITE, SERVICES DE REMPLACEMENT, PERTES DE VENTES OU DES PERTES DE CLIENTELE.

**8.3** LES LIMITES ET EXCLUSIONS PREVUES DANS LA PRESENTE SECTION 8 NE S'APPLIQUENT PAS AUX DOMMAGES QUI RESULTENT D'UNE FAUTE LOURDE OU VOLONTAIRE D'UNE PARTIE.

**9. CONTROLE DES EXPORTATIONS.** Le Client reconnaît que les produits, les éléments, les logiciels et/ou la technologie fournis par Akamai dans le cadre du présent Contrat sont soumis aux lois et règlements relatifs au contrôle des exportations des États-Unis. Le Client convient que toute utilisation de ceux-ci dans le cadre du présent Contrat se fera en conformité avec ces lois et règlements.

**10. AVIS ET NOTIFICATIONS.** Tout avis ou notification se fera par écrit et sera remis à l'interlocuteur mentionné dans les Documents Contractuels par un prestataire d'expédition express reconnu. Cet

avis ou cette notification sera réputé avoir été remis cinq jours après avoir été remis à ce prestataire.

**11. FORCE MAJEURE.** Aucune des parties n'est responsable de l'inexécution de ses obligations dans le cadre du présent Contrat si cette inexécution résulte d'un Cas de Force Majeure. La partie empêchée d'exécuter ses obligations par le Cas de Force Majeure en avise dans les meilleurs délais l'autre partie et met en œuvre des moyens commercialement raisonnables pour atténuer les dommages subis par l'autre partie en raison de cette inexécution et reprendre l'exécution de ses obligations dès que possible.

**12. ABSENCE DE CESSION.** Le Client ne peut céder le présent Contrat sans l'accord écrit préalable d'Akamai. Akamai ne pourra sans motif justifié opposer son refus, retarder son accord ou soumettre son accord à des conditions complémentaires.

**13. AYANTS DROIT.** Le présent Contrat lie chacune des parties et ses successeurs et ayants droits.

**14. DROIT DU CONTRAT ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE.** Quel que soit le pays dans lequel une action en justice est intentée, le présent Contrat sera interprété en vertu des lois françaises. Nonobstant toute loi locale contraire, les parties conviennent que la langue du présent Contrat et de tous avis et notifications est le français. Les parties excluent l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le Client s'engage par les présentes à se soumettre à la compétence non exclusive des tribunaux de Paris (France).

**15. INTEGRATION.** Le présent Contrat annule et remplace tous accords, déclarations et affirmations antérieurs concernant l'objet du présent Contrat. Le présent Contrat ne peut être modifié que par un document écrit signé par Akamai et par le Client, et les dispositions prévues sur un bon de commande, dans une confirmation ou autre document similaire émis par le Client seront sans effet.

**16. RENONCIATION ET AUTONOMIE DES TERMES.** Le fait, pour l'une des parties, de ne pas faire valoir ses droits dans le cadre du présent Contrat ou de tarder à le faire, ne vaut par renonciation à ce droit. Si l'une des modalités du présent Contrat est jugée inapplicable, elle est exécutée dans toute la mesure du possible et les autres modalités du Contrat restent en vigueur.

**17. CONTRACTANTS INDEPENDANTS.** Les parties sont des co-contractants indépendants.

**18. APPLICATION.** Les Sections 3.6, 4, 5, 6.3, 7, 8, 9, 10, 14 et 16 des présentes Conditions restent applicables après la résiliation ou l'expiration du Contrat.

Les parties au présent Contrat ont fait dûment signer les présentes Conditions par leurs représentants respectifs dûment habilités à la date mentionnée ci-dessous.

### **AKAMAI TECHNOLOGIES SARL**

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **CLIENT**

Par : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_